



Rapport d'activité CHRS- 2025

**Subvention Direction de la
Protection de l'Enfance**

Foyer du Léman

AUBONNE, 5 CHEMIN DES AFFORETS - 74140 DOUVAIN

Table des matières

Introduction	3
1- Bilan des actions menées.....	4
Accueil et orientation des publics.....	4
Le CHRS insertion.....	4
Le CHRS urgence	4
Le dispositif FVV en diffus	5
Accompagnement social.....	5
Accompagnement thérapeutique	6
Projets d'insertion professionnelle.....	7
Projets éducatifs et culturels	7
Partenariats et réseaux	8
2- Statistiques et données quantifiables	9
CHRS insertion : 30 places.....	9
Nombre d'admissions et de sorties	9
Durée moyenne de séjour.....	9
Taux de réussite des projets d'insertion.....	9
Répartition des usagers selon les critères sociaux	9
CHRS service urgence : 12 places.....	10
Nombre d'admissions et de sorties	10
Durée moyenne de séjour.....	11
Taux de réussite des projets d'insertion.....	11
Répartition des usagers selon les critères sociaux	11
.....	12
Dispositif Femmes victimes de violences en diffus : 3 places avec ou sans enfant	12
Nombre d'admissions et de sorties	12
Durée moyenne de séjour.....	12
Taux de réussite des projets d'insertion.....	12
Répartition des usagers selon les critères sociaux	12
Enfants bénéficiaires d'une mesure ASE au CHRS	12
Données quantitatives	12
Données qualitatives	13
3- Évaluation des actions et résultats.....	20
Objectifs atteints vs objectifs fixés.....	20

Les fiches actions 2025 :	20
Suivi des bénéficiaires	21
Difficultés rencontrées.....	23
Retour des usagers	23
4- Moyens humains et matériels	24
Équipe.....	24
Ressources matérielles.....	24
Ressources financières.....	25
Formation et Développement des compétences	26
5- Problématiques et défis rencontrés.....	26
Enjeux spécifiques	26
Contraintes budgétaires	27
Contexte socio-économique	27
6- Axes d'amélioration et perspectives	27
Propositions d'amélioration	27
Évolutions à prévoir.....	28
Stratégies d'adaptation	28
Les ressources sollicitées.....	30
7- Conclusion.....	31
Bilan global.....	31
Recommandations	31

Introduction

Le Foyer du Léman est situé à Douvaine, en Haute-Savoie dans une petite ville de plus de 7000 habitants, proche de la frontière suisse avec Genève. L'association est géographiquement située sur le Chablais, à égale distance de la ville d'Annemasse et de Thonon les Bains. De fait, les territoires du Chablais et du Genevois, dont dépendent ces deux pôles urbains, sont les principaux lieux d'origine des familles accueillies. Toutefois, le CHRS répond aux besoins de tout le département.

En 1978, un CHRS de 30 places est créé et accueille des femmes avec enfants victimes de violences conjugales. En 2002, la prise en charge était orientée uniquement vers les femmes, sans prise en compte de la problématique des enfants. L'équipe a alors décidé d'intégrer la dimension « soutien à la parentalité » aux interventions. A l'issue du 1^{er} schéma départemental de la protection de l'enfance, elle a pu bénéficier d'une convention qui finance 1,5 poste éducatif supplémentaire au sein du CHRS en raison du nombre important d'enfants avec des mesures de protection de l'enfance.

En 2011, un Accueil Mère Enfant, structure dédiée à la Protection de l'Enfance a été ouvert à la suite de la mise en œuvre de la Loi MOLLE. D'une capacité initiale de 10 places, une extension de 3 places a été accordée en 2014, au vu des demandes sans arrêt plus fortes et du sureffectif permanent.

En juillet 2017, le CHRS s'est vu attribué 4 places supplémentaires pour l'accueil en urgence de femmes, avec ou sans enfant, victimes de violences. Puis, ce service s'est vu doté de huit places supplémentaires en 2018, modifiant ainsi la physionomie de l'équipe du Foyer du Léman et certains modes de fonctionnement. En 2021, nous avons obtenu 3 places supplémentaires pour des appartements en diffus sur l'agglomération du Genevois.

En 2024, le Foyer du Léman a ouvert un service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert avec Hébergement Renforcé (AEMOH-R), dispositif expérimental et innovant sur le département de 15 mesures.

Le CHRS a pour mission principale d'offrir un hébergement sécurisé et adapté, un soutien psychologique et des services d'accompagnement social pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Il les aide à se reconstruire loin de la violence, à favoriser leur autonomie avec un accompagnement personnalisé pour aider à la réinsertion sociale, professionnelle et familiale, en prenant en compte les besoins spécifiques des enfants. De par sa mission intimement liée à l'Accueil Mère Enfant, le CHRS travaille prioritairement autour des notions de soutien à la parentalité et de renforcement des compétences parentales.

Ce rapport d'activité va tenter de rendre compte des actions menées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 auprès des personnes accueillies, de suivre l'évolution de leur situation, et de mettre en lumière les résultats obtenus en matière d'accompagnement social et de réinsertion. Il permet également de faire un bilan des ressources utilisées et de planifier les actions futures.

1- Bilan des actions menées

Accueil et orientation des publics

Le Foyer du Léman accueille des Femmes Victimes de Violences Conjugales (F.V.V.C.) qui cumulent d'autres difficultés d'ordre matériel, psychologique, d'emploi, de logement, d'ouverture de droits...

- **Le CHRS insertion** accueille des F.V.V.C. avec enfants de plus de 3 ans. Il dispose de 30 places
- **Le CHRS urgence** accueille de façon inconditionnelle des femmes victimes de violences avec ou sans enfants. Il dispose de 13 places.
- **Le dispositif FVV urgence** accueille de façon inconditionnelle des femmes victimes de violences avec ou sans enfant. Il dispose de 3 places sur des appartements extérieurs, en diffus sur le territoire du genevois.

Le CHRS insertion

	2021	2022	2023	2024	2025
Groupe familles (inclus les enfants seuls)	23	19	28	19	21
Femmes seules	3	8	10	4	3
Femmes avec enfants	13	6	17	15	17
Enfants seuls (mère en AME)	14	11	1	1	2
Enfants	41	21	31	24	31
Total	57	35	58	42	51

Le CHRS urgence

	2021	2022	2023	2024	2025
Groupe familles	36	40	15	14	9
Femmes seules	16	13	10	4	1
Enfants seuls (mère en AME)					1
Femmes avec enfants	20	8	5	10	7
Enfants	38	19	18	18	17
Total	74	40	33	32	25

Les chiffres de 2021 à 2024 prenaient en compte les 3 places du dispositif FVV en diffus. Ils sont sortis des chiffres en 2025.

Le dispositif FVV en diffus

	6 mois en 2021	2022	2023	2024	2025
Femmes seules	4	3	2	2	2
Femmes avec enfants	1	5	3	2	2
Enfants	2	7	4	3	4
Total	7	15	9	7	8

Accompagnement social

L'accompagnement s'est articulé principalement autour des thématiques suivantes :

- **L'accompagnement aux droits sociaux** : la mise en place d'un bus France service, sur la commune de Douvaine a permis de développer le travail « d'aller vers », de travailler avec le droit commun, sous réserve de ne pas avoir un numéro de sécurité sociale provisoire. On relève une difficulté notoire à aller vers ce service, malgré le renforcement de notre orientation, les résidentes préférant saisir le personnel éducatif du Foyer du Léman.
- **L'accès à la santé** : les problèmes liés à la mobilité et à l'accès d'un professionnel de santé ont pris beaucoup de temps et nécessité de nombreux accompagnements physiques (accompagnement en fonction des orientations faites par le CPTS sur tout le Chablais pour combler le déficit de médecin à Douvaine).
- **Les violences conjugales** : l'impact des violences conjugales est un axe majeur de notre accompagnement. Cette année encore, des actions spécifiques ont été mises en place pour travailler sur la reconstruction de l'estime de soi et des compétences parentales.
- **La gestion des problèmes financiers** : beaucoup de résidentes ont des problèmes de dettes locatives ou diverses qui nécessitent un travail de longue haleine dans la régularisation de leur situation financière, étape primordiale avant d'envisager un relogement.
- **Le soutien à la parentalité** : les professionnels ont travaillé la restauration du lien parent-enfant, souvent fragilisé par les violences, en valorisant les compétences parentales et en renforçant la confiance des mères dans leur rôle éducatif. Des temps d'écoute, d'échanges et de médiation ont été proposés afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque famille. Les professionnels soutiennent également la mise en place de repères éducatifs sécurisants pour les enfants. Cet accompagnement vise à favoriser l'autonomie familiale et le bien-être global des mères et des enfants.

Accompagnement thérapeutique

Proposé par la thérapeute de famille :

La thérapeute a suivi 9 femmes dont 2 étaient sur le dispositif d'urgence

	Entretien réalisé	Entretien annulé	Séance de yoga	Accompagnement transport	Entretiens familiaux	Co-entretien
CHRS insertion	54	14	12	1	7	2
CHRS urgences	5	3	3	0	0	0
Total	59	17	15	1	7	2

Les contenus des entretiens et le nombre de personne concernée par ordre décroissant :

6 personnes concernées :

Travail sur l'activation, la valorisation de ses ressources et l'évolution

5 personnes concernées :

Travail sur la gestion émotionnelle

4 personnes concernées :

Travail sur les violences conjugales et sexuelles

3 personnes concernées :

Travail sur la gestion du stress et travail sur l'histoire familiale

2 personnes concernées :

Travail sur les Syndromes de Stress Post Traumatiques, travail sur ses compétences parentales et la parentalité et travail sur les relations et les positions de chacun dans la famille

1 personne concernée :

Travail sur le sens du processus de de fin de l'emprise, suivi individuel enfant, travail sur les leviers de changement, sur l'autonomie, sur la sécurité affective, sur son positionnement de victime, sur le rappel du cadre, sur la confiance en soi , sur le rapport aux autres, sur ses représentations , sur les troubles du sommeil, sur son positionnement vis-à-vis de l'ASE , d'observation du lien mère/enfant , sur l'histoire de vie , sur les limites et les mécanismes de protection et sur les frontières de l'intime dans la famille .

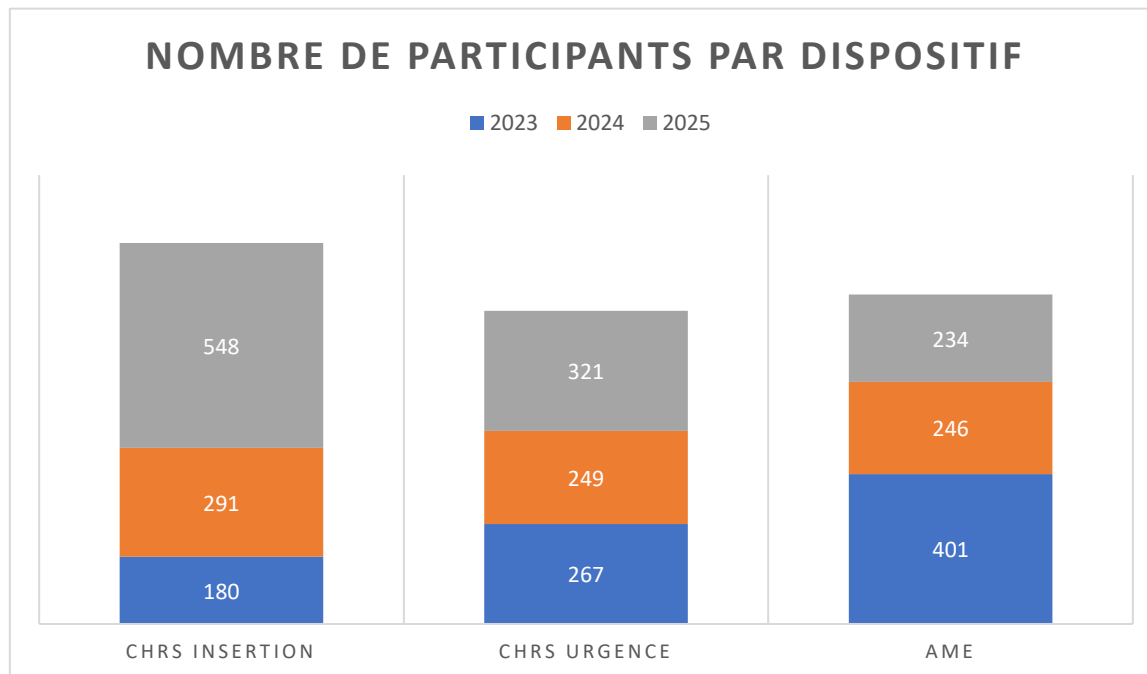
La thérapeute a animé tous les mois de janvier à septembre un groupe d'analyse des pratiques pour un total de 18 participants et 10 heures de préparation en amont. Le contenu de ces échanges ont permis de réfléchir, élaborer et mettre en place d'une grille d'animation des temps d'analyse de la pratique avec une meilleure prise en compte des enfants, du travail sur la parentalité et de la spécificité de l'AME. Ce travail a été mené conjointement avec une EJE, la psychologue et la cheffe de service.

Projets d'insertion professionnelle

Les projets d'insertion professionnelle ont été pleinement travaillés par les professionnels, tant en interne qu'en externe, afin de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes accompagnées. En interne, un accompagnement individualisé à la recherche d'emploi est mis en place qui a permis de renforcer les compétences, la confiance en soi et la connaissance du monde professionnel. En externe, un travail partenarial a été développé, notamment avec l'association d'insertion « La R'mize », afin de proposer des parcours adaptés et progressifs. Ces collaborations facilitent l'accès à l'emploi et soutiennent une insertion professionnelle durable.

Projets éducatifs et culturels

De nombreux projets éducatifs et culturels ont été mis en place en 2025. Ainsi, on recense 160 (180 en 2023 et 130 en 2024) journées d'activités réalisées dont la grande majorité (148 contre 160 en 2023 et 145 en 2024) a eu lieu en interne. Il y a eu 21 participations de personnes isolées (40 en 2023 et 63 en 2025), 243 (288 en 2023 et 279 en 2024) de familles et 839 d'enfants (500 en 2023 et 432 en 2024), ce qui représente un total de 1103 personnes (828 en 2023 et 774 en 2025). Cela a nécessité 258 participations de professionnels (265 en 2023 et 226 en 2025) et 50 (49 en 2023 et 60 en 2025) de bénévoles. On note une baisse du nombre d'activités proposées ainsi que de participation des professionnels qui s'explique au regard du contexte des ressources humaines. Il y a eu un surinvestissement des ateliers collectifs à destination des enfants, à défaut des temps individuels, qui restent très largement bénéficiaires des activités. Le retour d'une salariée sur un poste d'EJE menant des activités avec les enfants du CHRS, la modification du poste de maitresse de maison sur des activités éducatives ainsi que la mise en place d'ateliers collectifs transversaux avec le service du Phare explique ce chiffre.



Les activités proposées par l'équipe éducative constituent un levier pour le développement de l'enfant, la reconstruction des femmes victimes de violences, et l'intégration des personnes parlant pas ou peu français, en favorisant l'ouverture, la confiance en soi et les compétences sociales. Elles peuvent être classées sous différentes catégories :

- Les activités sportives : activités boxe, danse, randonnée, équitation
- Les temps des enfants : accueil des enfants de 0 à trois ans 1 à 2 fois par semaine.
- Les activités classifiées comme « loisir » à vocation éducative : sorties culturelle (sortie aux Flottins, cinéma), plage, parc, nature, jeux de société, temps lecture, piscine.
- Les activités de promotion de la santé : atelier sexualité
- Les activités manuelles : bricolage, peinture, décoration
- Les activités cuisine : petit déjeuner, repas partagé, ateliers pâtisserie
- Les activités bien être : ongles, musicothérapie, masque de beauté
- Les ateliers particuliers : fête de la nature, braderie secours populaire des mères, fête de l'été, goûter, spectacle de fin d'année, les pères Noël à moto
- Les projets divers : la musicothérapie, la médiation animale, les ateliers lecture, mieux vivre chez soi, les ateliers transversaux, le revisite du règlement intérieur.

Partenariats et réseaux

Le Foyer du Léman poursuit son travail d'ouverture de la structure aux partenaires extérieurs.

En 2025, le travail partenarial a constitué un appui essentiel pour maintenir une qualité d'accompagnement constante malgré un turnover important. Le partenariat avec le centre sportif David Lloyd a permis l'accès aux activités sportives pour les enfants et à des temps mère-enfant (boxe-piscine).

Les associations caritatives « secours populaire » et « Soroptimist » ont soutenu les familles accompagnées.

L'association Boules de Poils a poursuivi ses interventions en médiation animale.

Les partenariats avec les hôpitaux et la PMI ont été maintenus, garantissant un suivi santé adapté (période de vacances sur le poste de médecin PMI de plusieurs mois).

Le Panier relais est intervenu pour le soutien alimentaire auprès des familles en situation de précarité.

L'association « lire et faire lire » est intervenue deux fois par semaine pour soutenir le développement des enfants et réduire les inégalités sociales autour de la lecture.

L'action de l'association des pères Noël à moto a constitué un temps fort fédérateur pour les familles.

Les professionnels des CHRS des Bartavelles, d'Aries (hébergement en diffus et service logement), les AME de la Parent' elle et de la Passerelle se sont rendus régulièrement dans notre structure dans la perspective de partager les ressources et réflexions afin d'optimiser leur fonctionnement.

La directrice adjointe qui a intégré en 2023 le CCAS de la ville de Douvaine, participe mensuellement aux commissions, inscrivant ainsi l'action de la structure sur le territoire.

Enfin il est important de souligner l'importance du partenariat avec la R'mize, à Thonon les Bains qui a permis à plusieurs familles de s'engager dans une reprise d'activité professionnelle

progressive, favorisant une montée en compétences et une autonomisation progressive vis-à-vis du CHRS. Ainsi l'accès à un travail et à un logement de droit commun a été facilité.

Enfin, le samedi 13 septembre, près de 200 invités se sont retrouvés dans la cour du Foyer du Léman pour fêter les 150 ans de la création des orphelinats de Douvaine. Cela fut un temps fort de célébration autour d'anciens salariés et bénéficiaires, d'élus du territoire, de professionnels actuels, de résidents et des membres du Conseil d'Administration.

2- Statistiques et données quantifiables

Service	Taux d'occupation				
	2021	2022	2023	2024	2025
CHRS insertion	71.19 %	70,45 %	79.75 %	96.20%	98.44%
CHRS urgence	87.66 %	95 %	98 %	89.11%	109.70%
AME	89.06 %	96.46 %	96.02 %	100.13%	97.11%

CHRS insertion : 30 places

Nombre d'admissions et de sorties

Nous avons accueilli 7 nouvelles familles monoparentales et une femme seule au cours de l'année, ce qui représente 8 adultes et 13 enfants soit 21 personnes.

Neuf familles ont quitté le CHRS dont 8 familles monoparentales et une femme isolée. Cela représente 9 adultes et 10 enfants soit 19 personnes.

Quatre familles étaient déjà présentes en 2024 et étaient toujours présentes en décembre 2025.

Durée moyenne de séjour

La durée moyenne de séjour au CHRS des sortants est d'environ 9 mois et demi. Ce chiffre ne reflète pas totalement la réalité puisque plusieurs familles étaient auparavant hébergées au Foyer du Léman mais sous un autre dispositif (urgence ou AME).

Taux de réussite des projets d'insertion

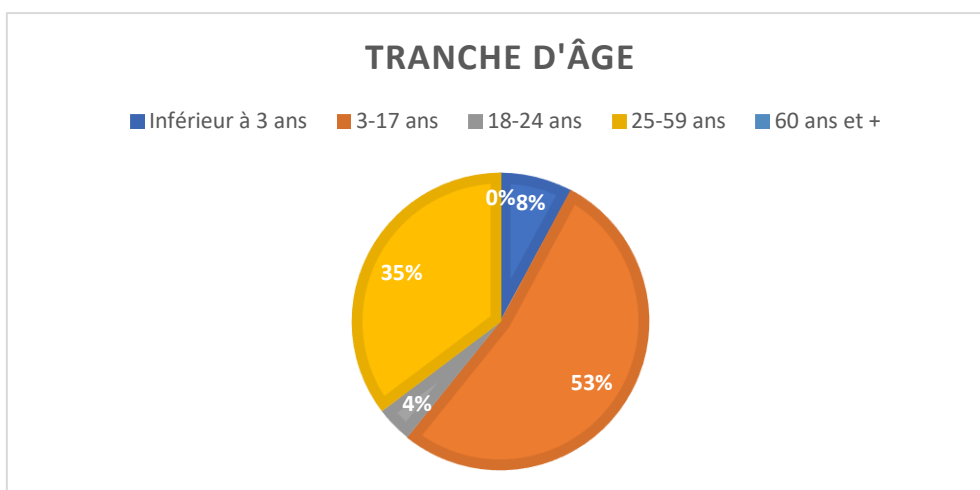
Sur les 9 cellules familiales relogées, 7 ont été relogées en logement social, un a bénéficié d'un bail glissant avec une association partenaire et une famille a été réorientée dans un CHRS hors département.

Parmi les 7 familles relogées en logement social, 4 l'ont été dans le chablais, 2 sur le territoire d'Annecy et 1 hors département.

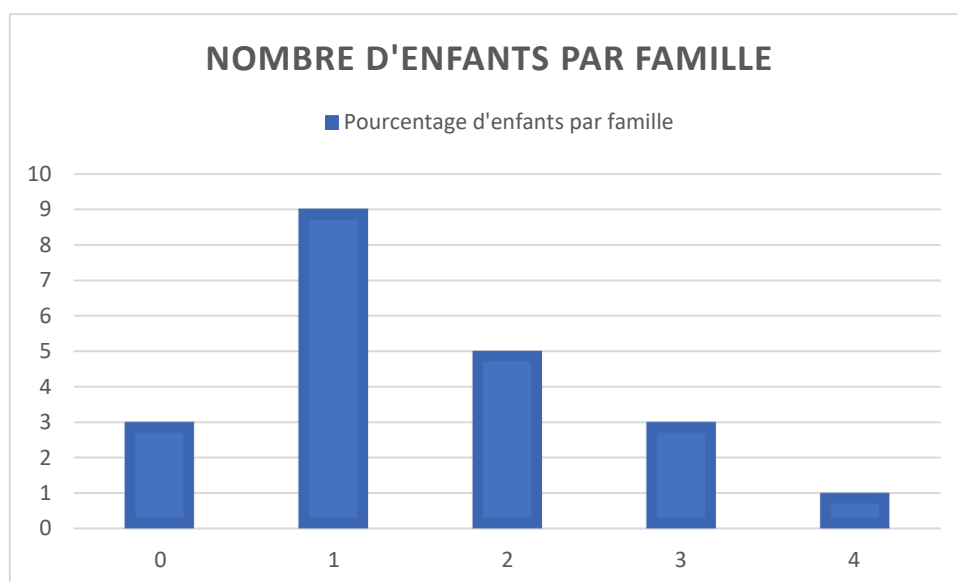
Répartition des usagers selon les critères sociaux

Nous avons accueilli 51 personnes au cours de l'année, dont 18 familles monoparentales et 3 femmes seules.

Répartition des résidents par tranche d'âge :



Nombre d'enfants par famille :



CHRS service urgence : 12 places

Nombre d'admissions et de sorties

Nous avons accueilli 5 nouvelles familles monoparentales, ce qui représente 5 adultes et 11 enfants soit 16 personnes. Un enfant est inscrit seul sur ce dispositif, sa mère étant en Accueil Mère Enfant.

Six familles ont quitté le service d'urgence dont 5 familles monoparentales et une femme isolée. Cela représente 6 adultes et 10 enfants soit 16 personnes.

Toutes les familles présentes en 2024 ont quitté le dispositif en décembre 2025.

Durée moyenne de séjour

La durée moyenne de séjour des sortants du service d'urgence est d'environ 6 mois.

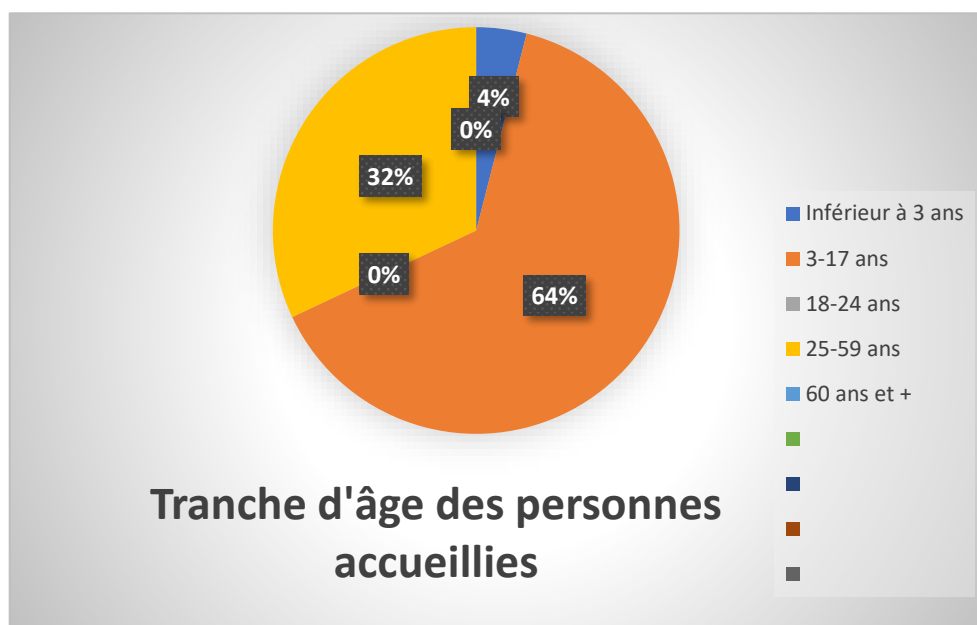
Taux de réussite des projets d'insertion

Sur les 6 familles monoparentales relogées, 3 ont été réorientées sur un autre dispositif (2 CHRS insertion et 1 en AME), 1 a été relogée hors département (région parisienne), 1 est partie sans laisser d'adresse et 1 est retournée au domicile conjugal.

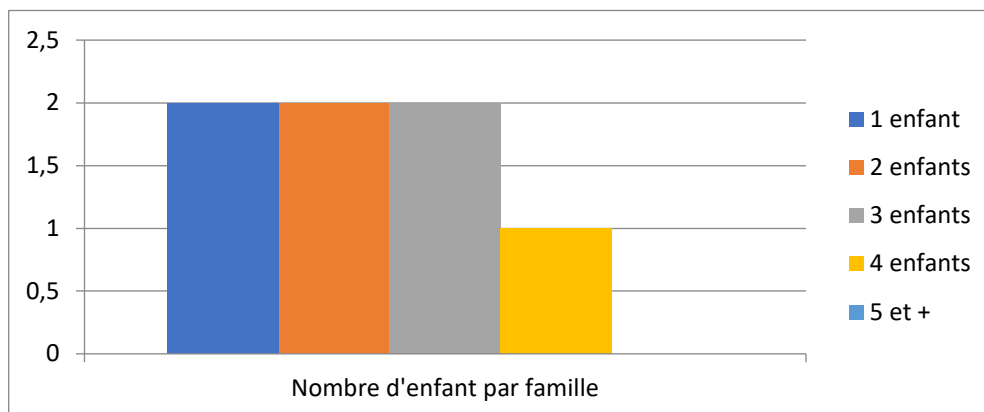
Répartition des usagers selon les critères sociaux

Nous avons accueilli 25 personnes au cours de l'année, dont 7 familles monoparentales, 1 femme seule et 1 enfant dont la mère est accueillie en AME.

Répartition des résidents par tranche d'âge :



Nombre d'enfants par famille :



Dispositif Femmes victimes de violences en diffus : 3 places avec ou sans enfant

Nombre d'admissions et de sorties

Nous avons accueilli 1 nouvelle famille monoparentale et une femme seule au cours de l'année, ce qui représente 2 adultes et 5 enfants soit 7 personnes.

Deux familles ont quitté le CHRS : 1 femme avec 1 enfant a été relogée dans un logement public et la seconde personne, une femme seule enceinte a été réorientée dans un CHRS partenaire, ce qui représente deux femmes et un enfant soit 3 personnes en tout.

Au 31 décembre 2025, nous avons donc une femme seule et une femme avec 3 enfants. Nous avons du rendre l'un de nos appartements, nous obligeant à capter un nouveau lieu d'hébergement.

Durée moyenne de séjour

La durée moyenne de séjour sur ce dispositif pour les groupes familles sortants 2025 est d'environ 16 mois et demi. Ce chiffre ne se base que sur deux groupes famille, l'une étant hébergée un peu plus d'un an et l'autre environ 18 mois.

Taux de réussite des projets d'insertion

La femme enceinte sortante a été orientée sur un CHRS partenaire en raison de la nécessité de rendre l'appartement au CCAS d'Annemasse qui nous sous-louait l'appartement. Nous devons donc en capter un nouveau. La seconde femme a pu retrouver un appartement autonome en logement social sur le territoire du genevois.

Répartition des usagers selon les critères sociaux

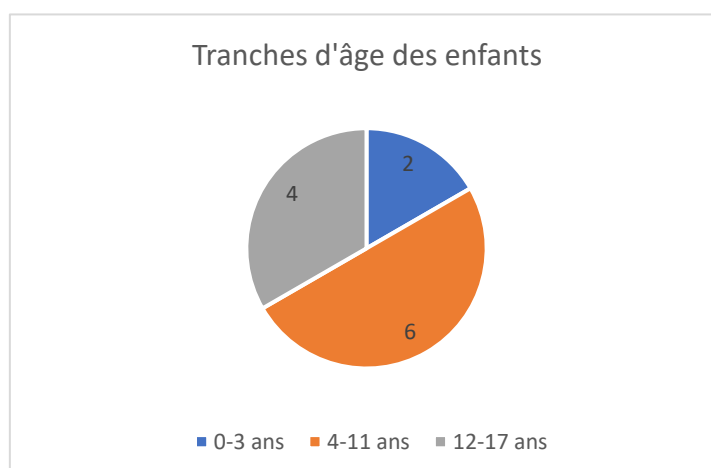
Nous avons accueilli 8 personnes au cours de l'année, dont 2 familles monoparentales et 2 femmes seules. Il y a eu quatre femmes adultes âgées entre 25 et 48 ans et 4 enfants âgés de 3,9,15 et 19 ans. Une femme avait un enfant et la seconde en avait 3.

Enfants bénéficiaires d'une mesure ASE au CHRS

Données quantitatives

Nous avons accueilli 6 familles en CHRS urgence et insertion bénéficiant de mesure de protection de l'enfance comme en 2024. Cela représente 6 mères et 12 enfants au total (6 filles et 6 garçons).

Tranche d'âge des enfants



3 familles étaient issues du territoire du chablais, 1 du genevois, 1 de la vallée de l'Arve et 1 hors département.

Données qualitatives

- Garçon de 9 ans, arrivé le 28/08/2021

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
IP DES BARTAVELLES à Bonneville Madame a fait une demande d'AED en janvier 2022. Mme JACQUIER (chablais) a suspendu la mesure du fait de la prise en charge au FDL	-maintien du suivi PMI (lien fait avec Mme VIEU, PMI de Gaillard, jusqu'au passage de relai à Douvaine) -prévention de l'exposition aux écrans ; -gestion des émotions -temps collectifs : -soutien à la -Travail sur l'histoire familiale, les non-dits et la place du père -soutien à la parentalité - Partenariat avec l'école et les AFR - Médiation animale - Accompagnement sur les temps de semaine, des mercredis et des week-ends, via des entretiens familiaux, individuels, des temps d'animation collectifs ou individuels.	- Stabilisation de la situation et mise en lien avec les partenaires compétents - Montage du dossier MDPH - Maintien de la scolarisation de l'enfant et du centre de loisir - Fluidité des échanges mère/enfant En 2025, l'enfant est pris en charge en ITEP et l'équipe éducative maintient l'accompagnement en veillant à ce qu'un relais soit mis en place sur le nouveau lieu de vie de la famille. L'accompagnement a permis l'accès à l'autonomie de la mère dans la prise en charge de sa parentalité.

	-les temps collectifs et individuels se sont espacés en 2025.	
--	---	--

Temps estimé de la prise en charge : 52 heures en 2025

- Garçon de 10 ans entré le 10/07/2023

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
Enfant témoin	-SIGNALEMENT par le Foyer du Léman 21/12/2023 -Tentative de mise en place d'activités avec les enfants, mais l'accès reste difficile. -travail de maillage avec le secteur, et d'orientation vers les partenaires de l'enfance, pour assurer une continuité de prise en charge, tout en favorisant l'autonomie de la mère.	-En 2025 : allègement de la prise en charge - Reprise d'activité professionnelle de la mère - Stabilisation de la situation familiale

Temps estimé de la prise en charge : 52 heures en 2025

- Fille de 8 ans entré le 10/07/2023

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
Enfant témoin et victime	- SIGNALEMENT par le Foyer du Léman 21/12/2023 -Tentative de mise en place d'activités avec les enfants, mais l'accès reste difficile. -travail de maillage avec le secteur, et d'orientation vers les partenaires de l'enfance, pour assurer une continuité de prise en charge, tout en favorisant l'autonomie de la mère.	--En 2025 : allègement de la prise en charge - Reprise d'activité professionnelle de la mère - Stabilisation de la situation familiale Beaucoup de freins à l'accompagnement depuis que nous avons fait l'IP

Temps estimé de la prise en charge : 52 heures en 2025

- Garçon de 9 ans entré le 10/07/2023

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
Enfant témoin et victime	- SIGNALEMENT par le Foyer du Léman 21/12/2023 -Tentative de mise en place d'activités avec les enfants, mais l'accès reste difficile. -travail de maillage avec le secteur, et d'orientation vers les partenaires de l'enfance, pour assurer une continuité de prise en charge, tout en favorisant l'autonomie de la mère.	-En 2025 : allègement de la prise en charge - Reprise d'activité professionnelle de la mère - Stabilisation de la situation familiale Beaucoup de freins à l'accompagnement depuis que nous avons fait l'IP

Temps estimé de la prise en charge : 52 heures en 2025

- Garçon de 1 an né le 19/05/2024

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
Enfant né dans le cadre de la prise en charge CHRS de sa mère avec le reste de la fratrie victime et /ou témoin de violence	- SIGNALEMENT par le Foyer du Léman 21/12/2023 -Tentative de mise en place d'activités avec les enfants, mais l'accès reste difficile. -travail de maillage avec le secteur, et d'orientation vers les partenaires de l'enfance, pour assurer une continuité de prise en charge, tout en favorisant l'autonomie de la mère.	-En 2025 : allègement de la prise en charge - Reprise d'activité professionnelle de la mère - Stabilisation de la situation familiale Beaucoup de freins à l'accompagnement depuis que nous avons fait l'IP

Temps estimé de la prise en charge : 20 heures en 2025

- Garçon de 4 ans, arrivée le 20/09/2024

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
Ordonnance JAF mai 2024 : autorité parentale exclusive pour la mère + ordonnance de protection à l'encontre du père Ancienne mesure AEMO : hors 74(jamais exercée) AEMO transférée à l'ASE du CHABLAIS OPP 01/2025 Placement 02/2025	-Assurer la sécurité de l'enfant - apporter un cadre sécurisé -temps de garde des enfants pour limiter les risques d'exposition à l'intervention du père -Mise en place de relais parental -Recherche de relais extérieurs à la structure pour garder les enfants et permettre à la mère de se reposer -Entretiens réguliers autour de la parentalité et de soutien pour Madame -partenariat renforcé avec l'ASE du Chablais a qui est confiée la mesure de placement (échanges téléphoniques, synthèses, notes sociales) etc. ; - préparation des temps de visites en amont et entretien bilan en aval ; -Soutien éducatif lors des temps de visite des enfants avec un relais de l'EJE quand c'est nécessaire ; -accompagnement physique sur des rendez-vous extérieurs -temps d'observation lors des temps de visite des enfants, à la demande de Madame, afin de soutenir sa demande de levée de placement	- Enfant qui se montre plus apaisé sur les temps collectifs. - Comportement d'hypervigilance en diminution pendant les temps d'activité - Reprise de confiance progressive de Madame concernant ses compétences éducatives mais la mobilisation des acquis reste fragile - travail sur l'élargissement des droits de visite avec hébergement. NB : deux autres enfants de la fratrie sont placés dans une autre région, avec rupture du lien mère-enfant. Concernant les enfants pris en charge par l'ASE du Chablais, nous pouvons supposer que le soutien à la parentalité proposé par le Foyer du Léman prévient une reproduction de cette rupture de lien.

Temps estimé de la prise en charge : 104 heures en 2025

- Fille de 3 ans, arrivée le 20/09/2024

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
Ordonnance JAF mai 2024 : autorité parentale exclusive pour la mère + ordonnance de protection à l'encontre du père Mesure AEMO (hors 74), non effective à ce jour OPP 01/2025 Placement 02/2025	-Assurer la sécurité de l'enfant - apporter un cadre sécurisé -temps de garde des enfants pour limiter les risques d'exposition à l'intervention du père -Mise en place de relais parental -Recherche de relais extérieurs à la structure pour garder les enfants et permettre à la mère de se reposer -Entretiens réguliers autour de la parentalité et de soutien pour Madame -partenariat renforcé avec l'ASE du Chablais à qui est confiée la mesure de placement (échanges téléphoniques, synthèses, notes sociales) etc. ; - préparation des temps de visites en amont et entretien bilan en aval ; -Soutien éducatif lors des temps de visite des enfants avec un relais de l'EJE quand c'est nécessaire ; -accompagnement physique sur des rendez-vous extérieurs -temps d'observation lors des temps de visite des enfants, à la demande de Madame, afin de soutenir sa demande de levée de placement	- Enfant qui se montre plus apaisé sur les temps collectifs. - Comportement d'hypervigilance en diminution pendant les temps d'activité - Reprise de confiance progressive de Madame concernant ses compétences éducatives mais la mobilisation des acquis reste fragile - travail sur l'élargissement des droits de visite avec hébergement. NB : deux autres enfants de la fratrie sont placés dans une autre région, avec rupture du lien mère-enfant. Concernant les enfants pris en charge par l'ASE du Chablais, nous pouvons supposer que le soutien à la parentalité proposé par le Foyer du Léman prévient une reproduction de cette rupture de lien.

Temps estimé de la prise en charge : 104 heures en 2025

- Fille, 9 ans, arrivée le 04/03/2025

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
-4 signalements passés (éducation nationale à deux reprises, Conseil Départemental de l'Ain+ DEDIPE du ministère de la Justice en Suede) - ancienne mesure AEMO+ - -ancienne mesure MJIE -ancienne mesure de placement des enfants (15 jours suite à une OPP)	-soutien à la parentalité autour des besoins manifestes de l'enfant et des obligations parentales concernant la scolarité -sorties en extérieur pour soutenir le lien, temps d'activités familles -travail de lien avec les partenaires : ASE, école, CCAS -Participer aux ateliers collectifs -intervention au domicile lors de tensions/conflits familiaux -placement à domicile ordonnée dans l'Ain en juin 2025 avec possibilité de repli -MJIE avec demande de transfert sur la Haute Savoie juin 2025	- Effet positif de la prise en charge avec une reprise de la scolarité dans un 1^{er} temps - problématique familiale a pris le dessus et a mis à mal l'accompagnement.

Temps estimé de la prise en charge : 50 heures en 2025

- Fille, 12 ans, arrivée le 04/03/2025

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
4 signalements ont été faits (éducation nationale à deux reprises, Conseil Départemental de l'Ain + DEDIPE du ministère de la Justice en Suede) - ancienne mesure AEMO - ancienne mesure MJIE - ancienne mesure de placement des enfants (15 jours SUITE A opp)	-Accompagnement autour des signes de souffrance psychique -travail d'orientation et de mise en lien avec des partenaires -Atelier de socialisation et de reprise de confiance en soi -accompagnement soutenu à la reprise de la scolarité -placement à domicile ordonnée dans l'Ain en juin 2025 avec possibilité de repli - MJIE avec demande de transfert sur la Haute Savoie 2025	- Effet positif de la prise en charge avec une reprise de la scolarité dans un 1^{er} temps - problématique familiale a pris le dessus et a mis à mal l'accompagnement. - Maintien du lien entre les différentes instances judiciaires et sociales afin que la famille reste prise en charge et pour qu'il y ait le moins de rupture possible (actuellement mesure AEMO.H. R au Foyer du Léman).

Temps estimé de prise en charge : 50h en 2025

- Fille, 16 ans, arrivée en juin 2025

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
Quatre signalements ont été faits (éducation nationale à deux reprises, Conseil Départemental de l'Ain+ DEDIPE du ministère de la Justice en Suede) -ancienne mesure AEMO - ancienne mesure MJIE -ancienne mesure de placement des enfants (15 jours suite à OPP)	- Regroupement familiale - prise en charge suite à la fuite du contexte de violences intrafamiliales -Rencontre avec une Eje - placement à domicile ordonnée dans l'Ain en juin 2025 avec possibilité de repli -MJIE avec demande de transfert sur la Haute Savoie -confiée a Tiers digne de confiance en Suede (déclaratif)	-regroupement familial ponctuel en dehors du cadre des violences conjugales

Temps estimé de la prise en charge : 10 heures en 2025

- Fille, 14 ans, arrivée le 02/07/2025

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
-ancienne mesure AED exercée dans le Chablais (Mme HEUZE Thonon les bains) -AEMO H, RETIS, Thonon les Bains	-Prise en charge initiale de la mère, mais très rapidement nous avons procédé à l'admission de la fille -soutien du lien mère/enfant et refus de retourner au domicile du père - Travail des objectifs demandés par le JE -travail de lien avec tous les partenaires -temps éducatifs : activités individuelles, familiales ou en groupe, à l'extérieur et à l'intérieur de la structure	-le lien de confiance a permis la révélation d'actes de violences sexuelles de la part de son petit frère, envers elle et envers sa mère -Evoque la non-protection des parents qui ont connaissance de ces actes de violences sexuelles -OPP du Foyer du Léman en aout 2025 demandant le placement des enfants, -L'accompagnement dans le Centre d'Hébergement a permis de collecter les informations nécessaires pour protéger l'enfant et l'orienter au mieux, tout en le protégeant du contexte familial insécurisant et violent.

Temps estimé de prise en charge : 50h en 2025

- Garçon, 12ans, arrivé le 02/07/2025

Mesure à l'arrivée	Prise en charge	Impact de l'action
-ancienne mesure AED exercée dans le Chablais (Mme HEUZE Thonon les bains) -AEMO H, RETIS, Thonon les Bains	-Organisation des temps de partage familiaux -Soutien de la mère dans les démarches en cours pour son fils (reconnaissance MDPH- orientation IME) -Travail autour des limites et du cadre -Suivi familial, par la thérapeute familiale - Mesures de sécurité en interne afin de ne pas laisser l'enfant seul face à d'autres enfants en situation de vulnérabilité du fait d'un risque d'agression sexuelle.	-OPP du Foyer du Léman en aout 2025 demandant le placement. - Collecte d'informations nécessaires pour protéger l'enfant et le reste de sa famille.

Temps estimé de prise en charge : 20h

Temps cumulé estimé des différentes prises en charge : 616 heures.

Il est important de noter que le temps comptabilisé correspond uniquement aux temps d'intervention directe des professionnelles auprès des usagers ; il ne reflète toutefois pas la réalité de l'activité, dans la mesure où il n'intègre pas les temps indispensables de rédaction des bilans, de concertation en équipe, d'élaboration des accompagnements, de réunion partenariale ou de réflexion professionnelle.

3- Évaluation des actions et résultats

Objectifs atteints vs objectifs fixés

Les fiches actions 2025 :

Optimiser la communication externe

Le CHRS a fêté les 150 ans de l'association, cela a été l'occasion de rencontrer des partenaires et les élus locaux et départementaux. De nombreux articles ont paru dans la presse locale, permettant une meilleure visibilité de la structure. En outre, dans le cadre de la création d'AURALYS, le Foyer du Léman va optimiser la visibilité de ses actions, notamment avec une journée porte ouverte sur 2026 et la création d'un site WEB.

La communication en interne

Il reste beaucoup de progrès à faire, notamment dans le partage d'informations sur le logiciel Foyer Soft. Néanmoins, les soucis d'efficacité du système informatique ont été un réel à frein qui se solutionne petit à petit. L'audit des systèmes informatiques est une avancée majeure qui va permettre de dépasser cet écueil. La directrice adjointe a également instauré un temps de

travail mensuel avec l'ensemble des salariés dans le cadre de la Politique d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ).

Politique d'amélioration continue

En interne, une réunion mensuelle est mise en place et regroupe la directrice adjointe, les deux cheffes de service et les deux référents de service. Elle permet de faire le point sur la mise en route des fiches actions dans le cadre du projet de service. Elle pointe également les besoins en termes d'amélioration continue de la qualité, qui se traite également en réunion mensuelle PACQ avec l'ensemble des équipes éducatives.

Au niveau inter associatif, le nouveau directeur général propose des pistes de fonctionnement afin d'avoir une stratégie commune. Un comité de direction des directeurs a été créé en marge de celui regroupant également les chefs de service. Un travail sur le Dossier Usager Informatisé (DUI) a été mis en place. La mise en conformité progressive avec le RGPD se poursuit, accompagnée par un prestataire extérieur spécialisé

Repenser les modes d'accompagnement

La perte de temps de travail éducatif (0,5 postes EJE sur le CHRS), a obligé l'équipe à repenser les modes d'accompagnement. Le travail initié sur le pôle enfance en septembre 2023, a permis d'essaimer cette pratique à l'ensemble des accompagnements en CHRS. La réalité des démissions successives a également mis en avant le besoin de se structurer autrement. Cela se renforce avec le passage à la convention collective 66 qui va faire perdre du temps de travail effectif, suite à la mise en place de nouveaux congés trimestriel et d'ancienneté. Le système de coréférence, mis en œuvre depuis 2007 arrive à ces limites. De fait, des groupes de travail ont été initiés en fin d'année 2025.

Appréhender de nouveaux dispositifs

Cette fiche action a été remplie avec la mise en œuvre du service d'AEMOH- Renforcé.

Suivi des bénéficiaires

Deux situations cliniques sont présentées afin d'illustrer, de manière pratique, les effets du suivi global auprès de femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Ces situations permettront d'appréhender les enjeux humains, sociaux et psychologiques rencontrés par les personnes accompagnées. Elles mettront également en évidence les modalités d'intervention. Enfin, cette partie vise à souligner l'impact de l'accompagnement sur les parcours de reconstruction et d'autonomisation.

Vignette Clinique 1 – CHRS Insertion

Mme A. est accueillie en urgence au sein du CHRS Insertion durant l'été 2025, dans un contexte d'errance et de grande désocialisation. À son arrivée, elle est seule, sans ressources ni emploi, et présente des besoins importants en matière d'accès aux droits, aux soins et à l'insertion professionnelle. Mme A. est mère de deux enfants, dont la garde est alors confiée au père, avec un droit de visite et d'hébergement pour Madame.

Rapidement après son admission, les deux enfants sont présents sur la structure, ce qui conduit à leur admission au CHRS. Un accompagnement global se met en place, articulant soutien à la

parentalité, accompagnement éducatif des enfants et sécurisation du cadre de vie. Les deux enfants bénéficient d'une reconnaissance MDPH avec des orientations de scolarité adaptées.

L'évaluation de la situation met en évidence des problématiques de santé chez Mme A., notamment en lien avec une consommation d'alcool. La famille adhère rapidement à l'accompagnement proposé, permettant l'instauration d'un cadre sécurisant et d'une relation de confiance. Des actions collectives et individuelles sont mobilisées (activités, accompagnements extérieurs, temps festifs, ateliers bien-être et artistiques), favorisant l'engagement de la famille dans le dispositif.

Au cours de l'accompagnement, l'un des enfants révèle des faits d'agressions sexuelles intrafamiliales. Cette situation conduit à un travail renforcé de coordination avec les partenaires de la protection de l'enfance déjà impliqués. L'équipe accompagne Mme A. dans les démarches ayant conduit au placement des enfants, puis dans le soutien du lien familial en articulation étroite avec les partenaires extérieurs.

Au 31 décembre 2025, les enfants sont toujours placés. Mme A. a engagé des démarches de soins auprès de l'APRETO, l'enfant mis en cause bénéficie d'un suivi thérapeutique extérieur, et Mme A. a entamé un travail approfondi autour de la parentalité, notamment sur la question du cadre et des limites. Elle a également repris une activité professionnelle. L'équipe poursuit l'accompagnement de Madame A. dans l'exercice de son droit de visite et d'hébergement, dans une logique de sécurisation et d'évolution progressive du parcours.

Vignette clinique 2– CHRS

Mme B. est accueillie au sein du CHRS en 2023, à la suite d'une orientation vécue comme contrainte (sortie de l'abri Grand Froid avec ses trois enfants). À son arrivée, la situation est marquée par une grande précarité administrative et financière, sans droits ouverts.

Peu après l'admission, Mme B. découvre qu'elle est enceinte, conduisant l'équipe à réévaluer les besoins et les modalités d'accompagnement. Dans le cadre des temps collectifs et individuels, Mme B. évoque des faits d'agression sexuelle concernant l'une de ses filles, propos confirmés à une éducatrice spécialisée et ayant donné lieu à un signalement.

Le lien éducatif, fragilisé par le vécu de l'aide contrainte lors de l'accueil et par la complexité de la situation, devient difficile à maintenir du fait d'un sentiment de trahison. Mme B. refuse les accompagnements en faveur des enfants. Son mal-être dans la structure impactant la vie collective et nécessitant une adaptation des pratiques professionnelles, une orientation vers un logement en diffus est proposée et acceptée.

Ce choix d'orientation stratégique a permis de recentrer le travail sur l'autonomie, l'insertion professionnelle et l'accès à une stabilité financière, tout en gardant une observation vigilante de la situation des enfants.

Mme B. s'inscrit rapidement dans l'emploi, développe un réseau social et mobilise les partenaires extérieurs vers lesquels nous l'avons orienté, notamment pour assurer une continuité de l'accompagnement des enfants.

Dans cette situation, la temporalité et la durée de la prise en charge se sont avérées déterminantes pour permettre une évolution progressive de la situation.

À ce jour, Mme B. est autonome dans ses démarches, dispose de ressources propres et est prête à accéder à un relogement. Les enfants ont retrouvé un équilibre et semblent sécurisés.

Difficultés rencontrées

En interne, nous avons fait face à plusieurs défis organisationnels et opérationnels :

- **Mobilité géographique** : des difficultés de déplacement pour se rendre aux appartements en diffus sur le territoire genevois ont impacté notre capacité d'intervention.
- **Ressources humaines** : l'équipe a été fragilisée par des arrêts maladie et des problématiques de recrutement qui ont affecté la continuité de nos services.
- **Qualité de service** : l'analyse et le traitement des plaintes et réclamations a nécessité une attention particulière pour améliorer nos prestations. Il nous reste à améliorer et tracer l'analyse de ces événements indésirables.
- **Infrastructure technique** : des problèmes de réseau ont perturbé le bon fonctionnement de nos outils de travail et de communication.

Les contraintes extérieures ont également pesé sur notre activité :

- **Contraintes budgétaires** : la réduction du budget s'est traduite par la suppression de 0,5 poste d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE), diminuant nos capacités d'encadrement.
- **Difficultés immobilières** : la captation d'appartements s'est révélée problématique, limitant nos possibilités d'augmenter les hébergements en diffus et ainsi offrir une pluralité de dispositifs d'hébergement.
- **Enjeux de mobilité** : les problèmes de transport et de déplacement constituent un frein supplémentaire à nos interventions. Ils ne permettent pas d'offrir un niveau d'autonomie nécessaire aux résidentes.

Ces difficultés cumulées ont nécessité une adaptation constante de nos méthodes de travail et une priorisation de nos actions.

Retour des usagers

Un questionnaire de satisfaction a été proposé en juin 2025 à l'ensemble des résidentes. 8 questionnaires ont été rendus : 3 en CHRS, 3 en AME, 1 sur le dispositif FVV et 1 non précisé. Les résidentes sont satisfaites de l'accueil et disent à l'unanimité que l'équipe a su répondre à leur demande. Elles aimeraient néanmoins bénéficier de plus de temps de garde d'enfant et apprendre le français. Concernant la vie en collectivité, elles aimeraient une surveillance des règles à la laverie avec des règles plus strictes et que le Foyer prévoit un agent d'entretien pour les communs. Concernant leur condition d'hébergement, elles souhaiteraient plus de réactivité dans les réparations et certains font part d'un besoin d'amélioration des conditions matérielles. La situation géographique de l'établissement est régulièrement pointée : le foyer est excentré, il y a peu de transport, peu de mode de garde et le bassin d'emploi est peu favorable à leur situation, ce qui limite leur autonomie. Les résidentes sont globalement très satisfaites de leur accompagnement. Elles estiment avoir reçu beaucoup de soutien avec un accompagnement utile et bienveillant permettant de débloquer certaines situations.

4- Moyens humains et matériels

Équipe

L'équipe de jour est composée d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants et régulièrement d'éducateurs en formation, d'une assistante médico-pédagogique ayant une fonction de maitresse de maison. L'agent d'entretien vient compléter cette équipe.

L'équipe encadrante se compose d'un directeur général qui intervient sur trois sites, d'un directeur adjoint qui gère le pôle de Douvaine et d'un chef de service. Un système d'astreinte entre les cadres des différents sites est mis en place et permet aux éducateurs de service d'avoir un cadre joignable 24h/24, 7 jours sur 7.

L'équipe administrative se compose d'une assistante administrative et d'une secrétaire comptable et d'une aide comptable.

L'équipe de maintenance est composée de deux agents polyvalents, un agent d'entretien et une maitresse de maison.

L'équipe de fonction support qui se compose d'une assistante administrative et d'une gestionnaire locative qui interviennent également sur les Bartavelles et Aries.

L'accompagnement au Foyer du Léman est effectif 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année. L'équipe de jour intervient de 7h15 à 19h30 en période scolaire et un surveillant de nuit intervient de 18h à 23 h puis un second arrive à 19h30 jusqu'au lendemain 7h30. Il est assuré par une équipe commune qui accompagne à la fois des situations du CHRS insertion et urgence et de l'AME.

Sur le plan des ressources humaines, le CHRS a connu de nombreux mouvements qui ont profondément impacté le fonctionnement quotidien. L'arrivée de nouvelles salariées n'a malheureusement pas permis de retrouver immédiatement une stabilité : confrontées à des difficultés d'intégration au sein de l'équipe historique, plusieurs d'entre elles ont choisi de démissionner. Ces départs successifs ont entraîné des répercussions sur la cohésion et la charge de travail des professionnelles en place, qui ont dû maintenir la continuité de l'accompagnement malgré un contexte parfois fragilisé. De même, des baisses de financement ont eu un impact immédiat sur le nombre de professionnels en poste et donc la qualité de la prise en charge. La cheffe de service a dû repenser l'organisation générale du service en cours d'année et le profil des professionnels recrutés.

Parallèlement, l'année a été marquée par un changement majeur de gouvernance. Après vingt années d'engagement, le directeur a fait valoir ses droits à la retraite. Son successeur, désormais en fonction, a su trouver naturellement sa place en s'appuyant sur les pratiques existantes, tout en insufflant une dynamique propre.

Ressources matérielles

Sous l'impulsion du directeur général, un audit du système informatique a été lancé afin d'améliorer les capacités et la sécurité de nos outils numériques. Le travail sur le Dossier Usager Informatisé (DUI) est également en cours. Ainsi, c'est l'ensemble du système informatique qui va être revu et devrait être amélioré dans les années à venir.

La mise en conformité progressive avec le RGPD se poursuit, accompagnée par un prestataire extérieur spécialisé.

Ressources financières

Pour l'année 2025, les dispositifs d'accueil et d'accompagnement du Foyer du Léman ont pu bénéficier de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre des services de la protection de l'Enfance d'une subvention d'un montant de 43 100 €.

Compte de résultat analytique

Traitement : DPE SUBVENTION DPE

Code : DPE SUBVENTION DPE

ASSOCIATION LE FOYER DU LEMAN/ASSOCIATION LE FOYER DU LÉMAN - Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)						
Production vendue (services)						
Chiffre d'affaire						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	43 100,00	100,00	64 660,00	100,00	-21 560,00	-33,34
Reprises/prov. & amort, transf. de charge			790,00	1,22	-790,00	-100,00
Autres produits						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	43 100,00	100,00	65 450,00	101,22	-22 350,00	-34,15
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes						
Impôts, taxes et versements assimilés	4 211,20	9,77	5 715,58	8,84	-1 504,38	-26,32
Salaires et traitements	39 176,23	90,90	45 626,68	70,56	-6 450,45	-14,14
Charges sociales	16 409,92	38,07	18 863,24	29,17	-2 453,32	-13,01
Dotation						
Autres charges						
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	59 797,35	138,74	70 205,50	108,58	-10 408,15	-14,83
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-16 697,35	-38,74	-4 755,50	-7,35	-11 941,85	251,12
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V						
Charges financières						
Charges financières						
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI						
RÉSULTATS FINANCIERS						
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-16 697,35	-38,74	-4 755,50	-7,35	-11 941,85	251,12
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital						
Reprises/provisions et transfert de char						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII						
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital						
Dotation aux amortissements et aux prov.						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL X						
PRODUITS	43 100,00	100,00	65 450,00	101,22	-22 350,00	-34,15
CHARGES	59 797,35	138,74	70 205,50	108,58	-10 408,15	-14,83
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-16 697,35	-38,74	-4 755,50	-7,35	-11 941,85	251,12
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-16 697,35	-38,74	-4 755,50	-7,35	-11 941,85	251,12

Les dépenses affectées à cette subvention concernent uniquement les rémunérations sur l'année 2025 de 1.5 ETP Educatrice de Jeunes Enfants. Les dépenses sur l'année 2025 s'élèvent à 59 797,35 € contre 70 205,50 € en 2024. Une baisse de 10 408.15 € soit 14.83 %. Cette baisse s'explique par le non-renouvellement d'un ½ poste d'Educatrice de Jeunes Enfants. En effet, à la réception de la convention de financement pour l'année 2025 de la part de vos services sur le mois d'Août, la Direction du Foyer du Léman a profité de mouvements de personnels au cours du 04^e Trimestre 2025 pour ne pas renouveler un ½ d'Educatrice de Jeunes Enfants et permettre de rester sur les dépenses de l'année 2025 le plus proche du budget alloué. La connaissance seulement sur le mois d'août de la subvention de l'année n'a pas permis à nos services de réagir suffisamment tôt dans l'année permettant de limiter les dépenses et donc un déficit de 16 697,35 € constaté sur cette dernière année.

Formation et Développement des compétences

Dans une dynamique d'amélioration continue des pratiques professionnelles, plusieurs actions de formation ont été suivies par le personnel du CHRS au cours de l'année. La cheffe de service a notamment intégré une formation diplômante CAFERUIS, visant à renforcer les compétences en encadrement, en pilotage d'équipe et en conduite de projet. Cette montée en compétences contribue à une meilleure structuration et coordination des actions menées au sein de l'établissement. Par ailleurs, l'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une formation animée par l'association « *Les Filles de Baobab* », constituant un approfondissement de la formation suivie en 2024 sur l'utilisation des cartes dans la pratique narrative. Cette formation a permis d'enrichir les outils d'accompagnement et de renforcer les pratiques centrées sur l'expression et la reconstruction des personnes accompagnées. En complément, tous les salariés ont suivi les formations obligatoires en Équipements de Première Intention (EPI) liées à la sécurité incendie. Enfin, des formations Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ont été réalisées afin de garantir la maîtrise des gestes de premiers secours et d'assurer la sécurité de tous au sein de la structure.

5- Problématiques et défis rencontrés

Enjeux spécifiques

Dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violences accueillies au CHRS, les difficultés liées à la précarité restent particulièrement marquées et constituent des freins majeurs à l'insertion et à l'autonomie. Les problématiques de mobilité limitent fortement les déplacements vers les structures de soins, les employeurs, les organismes de formation ou les administrations, notamment en raison de l'éloignement géographique, du coût ou de l'insuffisance des transports et, parfois, de l'absence de permis ou de véhicule. L'accès aux soins demeure également complexe : délais de rendez-vous, insuffisances de services de soin, méconnaissance des droits, ruptures de suivi médical et impact psycho-traumatique des violences subies entravent une prise en charge régulière et adaptée. Ces obstacles se répercutent directement sur l'accès à l'emploi, rendu difficile par un cumul de facteurs tels que l'instabilité administrative, les freins psychologiques, le manque de qualification ou la difficulté à concilier vie professionnelle et responsabilités parentales. Enfin, l'insuffisance de solutions de mode de garde adaptées, accessibles financièrement et compatibles avec des horaires atypiques constitue un enjeu central, freinant tant les démarches d'insertion professionnelle que l'engagement dans un parcours de soins ou de formation.

Contraintes budgétaires

Le principal financeur du C.H.R.S. est l'Etat via la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). Il s'agit de notre organisme de tutelle prioritaire. Toutefois, l'établissement dispose d'un financement subventionné par le Conseil Départemental pour son intervention au titre de la Protection de l'enfance. La perte d'une partie de la subvention du Conseil départemental a eu un impact direct sur la qualité et l'étendue de la prise en charge des enfants. Cette diminution des moyens financiers a entraîné une réduction des actions spécifiques qui leur étaient dédiées, notamment en matière de soutien éducatif et de suivi individualisé. Elle a ainsi fragilisé l'accompagnement global des familles, alors même que les besoins des enfants restent importants.

Contexte socio-économique

En Haute-Savoie en 2025, l'évolution du public accueilli au CHRS montre une intensification des situations de précarité et de vulnérabilité sociale qui influencent profondément nos actions d'accompagnement. Le contexte socio-économique local est marqué par une demande persistante d'écoute et de soutien pour les femmes victimes de violences, avec plus de 2 430 femmes victimes de violences conjugales recensées en 2024, soulignant l'ampleur des besoins sur l'ensemble du territoire départemental (Chablais, Genevois, Arve-Faucigny-Mont-Blanc, bassin annécien). Parallèlement, le département doit faire face à une conjoncture économique tendue, avec une augmentation du chômage observée et une moindre collecte d'offres d'emploi, qui pèse sur l'accès à l'autonomie socio-professionnelle des personnes accompagnées. Ces réalités s'ajoutent à la nécessité de renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre les violences, comme en témoignent les actions départementales renouvelées et la mise en place d'outils d'observation et de coordination territoriale pour mieux repérer et répondre aux besoins des femmes et de leurs enfants. Dans ce contexte, les tensions sociales et économiques locales complexifient l'insertion, l'accès à l'emploi et à l'autonomie des femmes accueillies, tout en accentuant l'importance des réponses coordonnées et adaptées sur le terrain.

6- Axes d'amélioration et perspectives

Propositions d'amélioration

Afin d'optimiser le fonctionnement du CHRS et de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé, plusieurs pistes d'évolution sont envisagées. Il apparaît tout d'abord nécessaire de repenser l'accompagnement éducatif en mettant fin au principe de coréférence, sur le modèle déjà expérimenté au sein du pôle enfant, afin de clarifier les rôles et de fluidifier les suivis. Par ailleurs, une réorganisation des réunions d'équipe permettrait d'améliorer la coordination, la circulation de l'information et la cohérence des pratiques professionnelles. Dans cette dynamique, les réunions PACQ pourraient évoluer vers des temps collectifs interservices, favorisant une approche transversale et un partage élargi des enjeux et des nouveautés sociales. Il est également proposé de redéployer les surveillantes de nuit vers des postes d'agentes d'accueil de jour, afin de mieux répondre aux besoins repérés sur les temps de présence du public. Enfin, l'augmentation de la part éducative du poste de maîtresse de maison contribuerait à renforcer l'accompagnement au quotidien, en soutenant davantage l'équipe éducative au service des personnes accueillies.

Évolutions à prévoir

La fusion de la convention collective des CHRS (accords CHRS) et de la convention collective du 15 mars 1966 (CCN 66), imposée par l'État dans le cadre d'un arrêté du 5 août 2021, donnait cinq ans aux partenaires sociaux pour négocier un accord harmonisant les deux régimes. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 pour le CHRS. Ce changement de convention nécessite de nombreux aménagements qui ont été travaillés tout au long de l'année. Cette période a été marquée par la poursuite du processus de collaboration entre le Foyer du Léman, Les Bartavelles et Ariès. Cette démarche structurelle se concrétise désormais par l'adoption du nouveau nom associatif : **AURALYS**, symbole d'une identité partagée et renouvelée.

Stratégies d'adaptation

L'année a été marquée par un turnover important, nécessitant une réorganisation de fonctionnement de l'équipe afin de garantir la continuité des accompagnements. Cette réorganisation s'est inscrite dans une évolution plus large de la structure, avec la disparition du pôle enfance tel qu'il existait auparavant. Le système en binôme éducatif a été abandonné au profit d'un référent unique administratif par personne accompagnée, permettant ainsi une meilleure structuration du suivi. Cette évolution nécessite un renforcement du travail collectif et transversal. Des bilans hebdomadaires autour des situations familiales, animés par la thérapeute familiale, ont été mis en place, dans une approche systémique où l'enfant peut occuper une place centrale en fonction des modalités de prise en charge.

Cette approche où l'intelligence collective est activée et optimisée, permet au personnel éducatif de proposer des actions ciblées en fonction des problématiques : mise en place d'ateliers divers et variés au bénéfice des personnes isolées, des familles et des enfants.

Ce travail en transversalité nous a permis de développer le partenariat avec certaines structures (ex : participation systématique de la crèche aux synthèses) ou associations (Secours Populaire, notamment en faveur de l'enfance), avec l'intervention de bénévoles (ex : l'association de lecture « lire et faire lire »).

De plus, face à l'évolution des besoins sociaux et des publics accompagnés, le CHRS s'inscrit dans une démarche proactive afin d'anticiper et de répondre aux nouveaux défis. Une veille sociale et juridique régulière est assurée, permettant d'actualiser les pratiques en fonction des évolutions législatives, réglementaires et des dispositifs existants. Cette veille contribue à adapter l'accompagnement proposé aux réalités du terrain et aux droits des personnes accueillies. Par ailleurs, le CHRS s'engage activement dans la réponse aux appels à projets, afin de développer de nouvelles actions, d'innover dans les modalités d'accompagnement et de renforcer les partenariats. Ces démarches permettent de diversifier les réponses apportées, de consolider les moyens de la structure et de mieux répondre aux enjeux sociaux émergents.

Dans le cadre de l'action spécifique sollicitée, nous constatons que le public "famille" accueilli en CHRS est depuis quelques années en perpétuel augmentation. Nous défendons l'enfant en tant que sujet de droits, et non plus uniquement comme un acteur passif au sein de l'unité familiale. Si les professionnels n'ont pas vocation à se substituer aux responsabilités parentales, l'accueil et l'accompagnement d'enfants, dans le cadre d'un accompagnement dédié aux familles, impliquent cette prise en compte de l'enfant en tant qu'individu à part entière et donc une posture adaptée. Dans le cadre de l'action spécifique pour lequel nous sollicitons un financement, une grande partie du travail des EJE va consister à faire connaître, mettre en avant,

mettre en lien, convaincre et parfois accompagner physiquement les familles vers les services de la PMI autour de 3 domaines :

- Le suivi médical de la grossesse : examens prénataux, séances de préparation à l'accouchement et à la parentalité, consultations postnatales ...
- Le suivi médical des enfants jusqu'à six ans prise de poids, croissance et développement psychomoteur, vaccination, dépistage des handicaps... Recevoir des conseils sur les besoins de l'enfant : allaitement, alimentation, soins quotidiens, sommeil, éveil, jeu, modes d'accueil de la petite enfance...
- La participation à des ateliers à destination des parents et des jeunes enfants. Permettre aux familles de participer à des ateliers autour de Bébé, des activités collectives d'éveil et des jeux pour les enfants

Il s'agit pour nos professionnels d'entretenir des relations régulières avec vos services permettant de connaître avec précisions vos missions afin d'accompagner et de coordonner les actions en faveur des personnes du CHRS, parfois très éloignées des dispositifs existants, avec des origines et des cultures différentes en matière de parentalité, parfois non préparées à l'arrivée d'un enfant. Des actions et des ateliers similaires ou préparatoires aux actions de la PMI sont régulièrement initiées par les EJE permettant une inscription plus facile parmi des actions collectives. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un plan préventif afin de limiter le recours au service de protection de l'enfance.

Nous recensons sur l'année 2025 au sein du CHRS FOYER DU LEMAN 6 familles soit au total 12 enfants qui font l'objet d'un suivi par les services de protection de l'enfance soit près de 30% des effectifs du CHRS Insertion et Urgence. Pour 2026, les professionnels vont s'attacher à poursuivre le travail de restauration du lien parent-enfant, souvent fragilisé par le parcours de vie, migratoire, par les violences, en valorisant les compétences parentales et en renforçant la confiance des mères dans leur rôle éducatif. Des temps d'écoute, d'échanges et de médiation seront proposés afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque famille. Les professionnels soutiennent également la mise en place de repères éducatifs sécurisants pour les enfants. Cet accompagnement vise à favoriser l'autonomie familiale et le bien-être global des mères et des enfants.

Les ressources sollicitées

Afin de répondre aux différents besoins et aux enjeux ci-dessus, nous sollicitons sur l'année 2026 un financement à hauteur de 81 434 €. Ce montant représente 1.5 ETP, des professionnels "Educateur Jeunes enfants" rémunérés dans le cadre de la convention collective 66 avec une ancienneté de 11 ans en internat avec des interventions en fin de journée et sur les week-ends. Notre demande de financement correspond au budget nécessaire sur l'année 2026 pour la mise en œuvre de l'action avec des ressources de 1.5 ETP telles que définies depuis 2 ans sur ce projet

● Budget de l'action financée

● Charges spécifiques à l'action

	Coût prévu
ACHATS	0,00 € TTC
Prestations de services	0,00 €
Matières et fournitures	0,00 €
SERVICES EXTÉRIEURS	0,00 € TTC
Locations	0,00 €
Entretien	0,00 €
Assurances	0,00 €
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	0,00 € TTC
Honoraires	0,00 €
Publicité	0,00 €
Déplacements, missions	0,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	81 434,00 € TTC
Charges de personnel	81 434,00 €
FRAIS GÉNÉRAUX	0,00 € TTC
Frais généraux	0,00 €
AUTRES DÉPENSES	0,00 € TTC

7- Conclusion

Bilan global

Dans un contexte dense et parfois complexe, les équipes ont su maintenir un accueil et un accompagnement de qualité auprès des femmes et de leurs enfants. L'ensemble de ces transformations ouvre aujourd'hui une nouvelle phase de consolidation et de développement pour notre structure.

L'année écoulée a été marquée par plusieurs réussites notables, notamment le maintien d'un accompagnement éducatif de qualité malgré un important turn-over au sein de l'équipe. La capacité d'adaptation des professionnels face aux nombreux changements organisationnels a permis d'assurer la continuité de l'accompagnement des personnes accueillies. L'embauche de nouveaux salariés a également contribué à renforcer progressivement la dynamique d'équipe. Par ailleurs, des progrès significatifs ont été accomplis à travers la modification de certaines pratiques professionnelles et la restructuration du travail, favorisant une meilleure coordination et une plus grande cohérence des interventions. Toutefois, des efforts restent à poursuivre, en particulier en matière de consolidation de l'équipe et de stabilisation des effectifs. Enfin, l'expérimentation de nouvelles méthodes de travail demeure un enjeu majeur afin de continuer à améliorer la qualité de l'accompagnement et à répondre de manière toujours plus adaptée aux besoins du public accueilli.

Recommandations

L'année 2026 devra permettre de finaliser les fiches actions du dernier projet d'établissement et de s'atteler pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre du prochain.

Année	Objectif	Ressources humaines	Fiches action
2026	Optimiser la communication externe	2 ou 3 membres de l'équipe éducative	Numéro 6
	Optimiser la communication interne en équipe	2 ou 3 membres de l'équipe éducative	Numéro 7
	Optimiser la communication avec les résidents	2 ou 3 membres de l'équipe éducative	Numéro 8
	Politique d'amélioration continue	- L'équipe éducative - La directrice adjointe	Numéro 9
	Repenser les modes d'accompagnement	- L'équipe éducative - La directrice adjointe	Numéro 10
	Appréhender de nouveaux dispositifs	L'équipe éducative	Numéro 11

Douvaine, le 18 mars 2026

Claire MARTIN,
Directrice-Adjointe



Ass. FOYER DU LEMAN
5, chemin des Affarêts
Aubonne - 74140 DOUVAIN
Tél. 04 50 94 00 03 - Fax 04 50 94 00 35
Email : foyerlemand@wanadoo.fr
Siret 776 570 004 00035 - APE 8790 B

Alain MONTEILLARD
Directeur Général

